

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023
Publié le 
ID : 018-200066330-20231130-DE_301123_221-DE

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **45**
Nombre d'absents : **7**
Nombre de votants : **48**
(3 pouvoirs)

Délibération n°301123-221

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/12/2023

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 23 novembre, s'est réuni le 30 novembre 2023, à 18h30, au Centre socio culturel à Achères, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) : André JOUANIN, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Cédric LOOSLI, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Gérard JOLLET, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Était présent (suppléant) :
Jean-Michel JACQUET suppléant de Nicole PINSON

Absents excusés :
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Laurence PAJON a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Ghislaine de BENGY-PUYVALLEE a donné pouvoir à Sylvain BRANDY
Bruno SIRAVO, Sylvie LEFESTÉ, Cédric FISCHER, Emilie BIGRAT

➤ **APPROBATION DE L'ARRÊT DU PROJET DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY**

Vu la délibération n°201218-180 du 13 décembre 2018 portant approbation du lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry ;

Vu la délibération n°191120-171 du 12 novembre 2020 portant approbation des modalités d'élaboration et de concertation du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry ;

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) vise la réalisation des objectifs suivants :

- La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables

Plusieurs étapes ont ponctué l'élaboration du PCAET de la communauté de communes :

- **Diagnostic :**

Il s'agissait de réaliser un état des lieux des données pour aboutir à une connaissance fine de l'existant, et observer les potentiels d'amélioration et les enjeux du territoire (réalisé en 2021).

- **Stratégie territoriale et la définition des objectifs :**

Cette étape consistait à définir des orientations propres à la collectivité au regard du diagnostic.

N°	AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS
1	Donner la priorité à un habitat durable en soutenant la rénovation énergétique des logements du territoire	Soutenir la rénovation énergétique des logements du territoire
		Remobiliser les logements vacants
		Développer l'usage des matériaux biosourcés
2	Optimiser les trajets du quotidien en adaptant le territoire et en développant des solutions alternatives de mobilités accessibles à tous	Impulser l'amélioration de l'offre de transports collectifs
		Favoriser le développement des mobilités douces en sécurisant les déplacements
		Réduire les trajets du quotidien et développer des solutions alternatives à l'autosolisme
3	Encourager la transition agro-écologique en valorisant les efforts des agriculteurs du territoire	Encourager les pratiques visant la réduction des engrais azotés et de pesticides
		Développer les circuits-courts pour rapprocher les producteurs et les consommateurs
		Développer des solutions pour l'entretien durable des haies et le stockage carbone dans les sols agricoles
4	Viser la sobriété énergétique dans le tertiaire et l'industrie en s'inscrivant dans une démarche d'exemplarité	Réduire la consommation d'énergie liée aux usages
		Viser la rénovation énergétique performante des bâtiments tertiaires pour réduire la consommation d'énergie finale
		Réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse liées à l'éclairage public
5	Développer l'économie-circulaire sur le territoire	Générer des synergies pour le développement de l'économie-circulaire
		Limiter la production d'emballage et encourager le recours aux emballages recyclés et recyclables
		Valoriser les biodéchets
		Lutter contre le gaspillage alimentaire

6	Mobiliser tous les acteurs du territoire sur la transition écologique et énergétique	Sensibiliser à la transition écologique et énergétique
		Accompagner les initiatives et les changements de comportements
		Renforcer l'accès à l'information et aux interlocuteurs dédiés à la transition écologique et énergétique
		Faire de l'exemplarité un outil de mobilisation
7	Appuyer le développement des projets d'énergies renouvelables pour inscrire la transition énergétique dans une dynamique locale	Accompagner les porteurs de projets pour favoriser le développement des énergies renouvelables
		Développer les énergies renouvelables
8	Adapter le territoire au changement climatique	Favoriser la réduction de la consommation d'eau
		Préserver les réservoirs de biodiversité et favoriser son développement
		Favoriser le développement des solutions fondées sur la nature

Des objectifs chiffrés ambitieux mais réalistes ont également été déterminés, et détaillés par secteur d'activités : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie (hors production d'électricité, de chaleur et de froid pour les émissions de gaz à effet de serre).

HORIZON 2030	CONSOMMATION D'ÉNERGIE	GAZ À EFFET DE SERRE	POLLUANTS A EFFETS SANITAIRES
BÂTIMENTS	- 13 %	- 46 %	- 48 %
ÉCONOMIE	- 5 %	- 23 %	- 28 %
TRANSPORT ROUTIER	- 15 %	- 25 %	- 35 %

Concernant la production d'énergie renouvelable, l'ambition conforme au SRADDET de la Région Centre-Val de Loire, vise à couvrir 100% de la consommation d'énergie à horizon 2050. En 2030, l'objectif est d'atteindre une production de **280 GWh**.

- **Programme d'actions :**

Pour répondre à ces orientations et atteindre ces objectifs, la construction du programme d'actions a abouti à l'inscription de 76 actions, dont 45 seront portées par la communauté de communes et 31 par les partenaires du territoire. En effet, le PCAET est un outil de coordination, de suivi et de valorisation des initiatives existantes sur le territoire.

La stratégie et le programme d'actions exposent le projet de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry pour les 6 années du PCAET.

- **Dispositif de suivi :**

- fixer les indicateurs à suivre au regard des objectifs retenus et des actions à conduire. Le suivi et l'évaluation porteront également sur la gouvernance et le pilotage adopté. Il est à noter qu'un bilan à mi-parcours est à réaliser.
- établir une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) tout au long du processus de manière progressive et itérative, afin d'aboutir au plan le moins dommageable pour l'environnement et accepté socialement.

De nombreux temps de participation se sont déroulés tout au long des différentes étapes :

- 1 atelier d'approfondissement technique
- 6 ateliers ouverts aux habitants et aux élus du territoire
- 8 réunions de l'équipe-projet
- 6 comités techniques avec les partenaires du territoire
- 2 comités de pilotage

Les étapes à venir :

- La saisine de l'autorité environnementale au titre de l'évaluation environnementale stratégique (délai de 3 mois)
- La transmission du projet de PCAET à la Préfecture de Région et à la Région Centre-Val de Loire (délai de 2 mois)
- La consultation du public pendant un mois

A l'issue de ce processus, l'adoption du PCAET pourra être proposée au conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, tel que défini ci-dessus

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe
DRUNAT
Date de signature : 06/12/2023
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

La secrétaire de séance,
Christelle PETIT

